FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS

2023
2024

DEMANDE DE LICENCE PRATIQUANT

Association ou Structure : .....
N° affiliation : .....
N° licence (si vous avez déjà été adhérent à la Fédération Française Sports pour Tous) : .....

☐ Mme ☐ M. Nom : .....

Nom de naissance : ..... Prénom : .....

Né(e) le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ Nationalité : ..... Catégorie : ☐ - 18 ans Né(e) après le 31/12/2005 ☐ + 18 ans Né(e) avant le 01/01/2006

Pays de naissance : ..... Code Postal de naissance ☐☐☐☐☐ Ville de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal ☐☐☐☐☐ Ville : ..... Pays : .....

Courriel : ..... @ .....

RAPPEL **Votre licence Sports pour Tous est 100 % numérique. Votre adresse courriel est donc indispensable pour la recevoir et pour accéder à votre Espace licencié.**

Tél. 1 ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Tél. 2 ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Je suis bénévolement engagé(e) dans mon Association et/ou mon Comité Sports pour Tous, en dehors de ma pratique sportive : ☐
Je souhaite recevoir la newsletter fédérale : ☐
J'accepte d'être contacté(e) par les partenaires de la Fédération : ☐

Activité(s) pratiquée(s)

☐ Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression ☐ Arts Énergétiques ☐ Activités de Pleine Nature
☐ Jeux d'Opposition ☐ Jeux Sportifs ☐ Activités Aquatiques

Activité(s) précise(s) : .....

DISPOSITIF DU MINISTÈRE DES SPORTS : CONTRÔLE D'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS SPORTIFS

Si j'accède à des fonctions d'éducateur sportif et/ou de dirigeant de Club, je dois impérativement souscrire une licence « Cadre Technique » ou « Dirigeant » afin de permettre à l'État de contrôler l'obligation d'honorabilité de tous les éducateurs bénévoles et dirigeants au sens de l'article L212-9 du Code du Sport.

aiac COURTAGE

NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE 2023/2024

MAIF

(Résumé du contrat MAIF multirisques et Assistance n° 4532082R – document non contractuel)

La licence vous assure uniquement pendant la pratique des sports de la Fédération, dans tous les Clubs Sports pour Tous :
1/ contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (garantie Responsabilité Civile obligatoire) ;
2/ contre les conséquences pécuniaires des dommages corporels dont vous êtes victime (garanties Accident Corporel facultatives).

SELON L'OPTION CHOISIE, VOUS BÉNÉFICIEZ DES GARANTIES CI-DESSOUS :

Accidents Corporels	Garantie de base Pratiquant (comprise dans la licence)	GARANTIES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES (bulletin d'adhésion disponible sur le site Internet fédéral, rubrique «Nos services > Assurances» ou en cliquant ici)	
		Option 1	Option 2
Décès	12 500 €	30 000 €	45 000 €
Invalidité Permanente	25 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité	45 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité	76 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité
Frais médicaux/pharma/ chirurgicaux	Forfait 760 €	Forfait 1 500 €	Forfait 1 500 €
	Par sinistre, dans la limite des frais justifiés, après intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier		
Soins dentaires et prothèses	150 €	300 €	450 €
	Montant maximum par dent, dans la limite des frais réels, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Optique	150 €	300 €	450 €
	Montant maximum par sinistre et par équipement, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Indemnités journalières Allocations quotidiennes (franchise 5 jours) Frais de remise à niveau scolaire	Néant	30 €	45 €
		Par jour avec un maximum de 365 jours sur justificatif de pertes réelles nettes de revenu	
MAIF Assistance	Rapatriement et transport sanitaire suite à accident ou maladie : frais réels Frais d'hospitalisation à l'étranger : maximum 80 000 € **Attention, aucune prestation ne sera prise en charge par MAIF Assistance sans son accord préalable**		

⚠ Les garanties souscrites prennent effet le jour où vous avez effectué l'ensemble des formalités d'adhésion à la licence et réglé la totalité des sommes dues à ce titre.

J'atteste avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du Code du Sport). Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance et compris les modalités d'assurance présentées dans la notice d'information assurance consultable depuis le site Internet fédéral, rubrique *« Nos services > Assurances »*.

La souscription d'une option complémentaire 1 à 25 € TTC ou 2 à 35 € TTC se fait à l'aide du bulletin d'adhésion à remplir directement en ligne depuis le site Internet fédéral, rubrique *« Nos services > Assurances »* ou en cliquant ici (paiement en ligne via CB).

☐ **J'ai pris note de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de la garantie de base comprise dans ma licence est de 0,23 € TTC, je peux ne pas y adhérer et le signifier à mon Club en lui transmettant le formulaire de refus des garanties d'assurances prévu à cet effet.**

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION OU DIRIGEANT DE LA STRUCTURE

☐ **En tant que Président de l'Association ou Dirigeant de la Structure, je confirme le bien-fondé de cette demande de licence auprès de la Fédération Française Sports pour Tous.**

LICENCIÉ

☐ **En cochant cette case, je déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et certifie mon choix de souscrire une licence à la Fédération Française Sports pour Tous. Dans ce cadre, je m'engage à en respecter les statuts et règlements.**

DLP 23-24